

Fiche mesure 5

Élaborer un texte référentiel donnant des repères éthiques et déontologiques en travail social

Ce texte de références se veut commun à l'ensemble des professionnels du travail social et de l'intervention sociale (et par là-même, rassembleur et fédérateur). Il vise à :

- Garantir le respect, dans les pratiques professionnelles, des droits fondamentaux des personnes
- Permettre aux professionnels du travail social de se référer à des repères clairement formalisés et soutenant dans l'exercice de leurs pratiques
- Renforcer la crédibilité et la légitimité des professionnels dans l'exercice de leurs pratiques, tant sur le plan de leurs droits que sur celui de leurs devoirs.
- Engager les employeurs à respecter un texte référentiel garantissant le respect des missions des professionnels du travail social.

Recommandations existantes à retenir

ANESM. Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles *Le questionnement éthique dans les établissements et services médico-sociaux* (octobre 2010).

BONJOUR, P. et CORVASIER, F. *Repères déontologiques pour les acteurs sociaux. Une éthique au quotidien*. Erès (2014).

Conseil Supérieur du Travail Social. Rapport *Ethique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux*. (2001).

CNRDE. *Des références déontologiques pour les pratiques sociales* (4^{ème} édition. Révision en cours, en vue de la 5^{ème} édition).

Espace Ethique d'Ile-de-France (GZIL, F). *Charte Ethique et Accompagnement du Grand Age* (2021)

Rapport de mission de J.P. ROSENCZVEIG. *La déontologie au carrefour des libertés des usagers et des professionnels du travail social* (juin 1992).

Fiches techniques et avis produits par la CEDTS depuis 2016 et adopté par le HCTS.

Cadres législatif et/ou réglementaire concernés et les impacts à envisager

- référence au droit international et à la définition internationale du Travail Social telle que référencée par l'EASW.
- référence au droit national, notamment les codes constituant le droit commun (CASF)
- référence au Code de déontologie de l'ANAS, adopté en 1984.
- **Créer un article D142-5:** en développement du deuxième alinéa de l'article D 142-1 du CASF : « d'élaborer des éléments de doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social, et de diffusion des bonnes pratiques professionnelles »

- Proposition : « Le Haut Conseil du Travail Social, en référence à l’alinéa 2 de l’article D142-1, élabore un socle commun de règles déontologiques pour les 13 professions sociales référencées. Il s’appuie sur la Commission éthique et déontologie qui la compose pour en décliner le contenu. Ces règles déontologiques sont homologuées par Arrêté par le Ministre des Affaires Sociales. Ces règles peuvent être revues en tant que de besoin ».

Les impacts envisagés sont les suivants :

- Soutien et renforcement du sentiment d’appartenance au corps professionnel « Travail Social »
- Soutien des pratiques professionnelles et donc de la Qualité de Vie au Travail
- Soutien de la qualité d’accompagnement des personnes et du respect de leurs droits via les deux leviers précités (par effet domino)
- Solution à la crise d’attractivité des métiers du travail social et de l’intervention sociale (la perte d’attractivité du secteur s’expliquant en partie par une *perte de sens et de repères*).

Acteurs principaux identifiés

- La CEDTS du HCTS en conformité avec le règlement intérieur du HCTS.
- Le *Centre National Ressources Déontologie Ethique* (CNRDE), en qualité de partenaire ressource
- Le législateur (avec qui il s’agira de définir la forme et le statut du texte de références).

Impacts organisationnels

- Doter la CEDTS du HCTS de moyens humains particuliers : personnel administratif, vacation de personnes ressources, spécialisés en travail social, en droit, en philosophie
- Organiser cette fonction au sein du HCTS constituée en sous-direction à part entière de la DGCS.
- Construire des outils techniques adaptés pour conduire cette mission : lancement et analyse d’une enquête nationale (visant à recueillir les besoins et les points de vue des praticiens du travail social et de l’action sociale (incluant les représentants d’usagers), sur ce que pourraient ou devraient être les points d’appui déontologiques des pratiques professionnelles)

Impacts financiers

- Création et financement de postes spécifiques déclinés ci-dessus
- Financement des moyens techniques pour effectuer et analyser la consultation nationale
- Financement de la communication des documents produits
- Financement d’une « bourse » entièrement consacrée à la mise en place de la mission
- Financement des vacations

Déclinaisons opérationnelles à partir des expériences des CLTSDS retenues pour illustration/essaimage

Appui sur l’expérience d’écriture de chartes déjà existantes au sein de certains CLTSDS